



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CAISSE DES ÉCOLES

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le 10.04.2025

ID : 095-219506128-20250328-CDE8032025-DE



L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit mars, à dix-huit heures, le Comité de la Caisse des Écoles, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur **Patrice GEBAUER**, Président du Comité de la Caisse des Écoles, à l'Hôtel de Ville..

DELIBERATION
N° 8.03.2025

Étaient présents : Mme **CABRERA**, M. **GENOT**, Mme **FERNANDES**, Mme **FERREIRA**,
M. **ANES**,

Date de convocation :
21 Mars 2025

Absente excusée ayant donné pouvoir:

Mme **LE MILLOUR** a donné pouvoir à Mme **CABRERA**

Mme **TOURBEZ** a donné pouvoir à M. **GEBAUER**

Nombre de
conseillers :

Absent excusé : M. **RAVET**,

♦ En exercice : 9

Secrétaire de séance : Mme **CABRERA**

♦ Présents : 6

♦ Votants : 8

OBJET : BUDGET PRIMITIF – CAISSE DES ECOLES – EXERCICE 2025

VU le Code de l'Éducation Nationale et notamment son article R 212-28,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-21, L.2343-1 et 2, R 2313-1 à R 2313-7,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la Délibération n° 1.03.2025 en date du 12 Mars 2025 portant sur le vote du DOB sur la base d'un rapport pour l'exercice 2024,

VU les propositions de Monsieur Patrice GEBAUER, Président du Comité de la Caisse des Écoles concernant l'établissement du Budget Primitif de la Caisse des Écoles pour l'exercice 2025,

CONSIDERANT que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa publication,

Le Comité de la Caisse des Écoles, après en avoir délibéré, par **8 voix « POUR »** : M. **GEBAUER**, Mme **CABRERA**, Mme **FERNANDES**, Mme **FERREIRA**, M. **ANES**, M. **GENOT**, Mme **LE MILLOUR** (pouvoir à Mme **CABRERA**), Mme **TOURBEZ** (pouvoir à M. **GEBAUER**) :

- **VOTE** au niveau du chapitre,
- **APPROUVE** le Budget Primitif de la Caisse des Écoles pour l'exercice 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la section de fonctionnement à la somme de 51 640 €,
- **AUTORISE** et **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président du Comité de la Caisse des Écoles pour signer tout document relatif à ce dossier.



Le Président du Comité de la Caisse des Écoles
Patrice GEBAUER